

Il n'existe pas de données démographiques définitives relatives aux peuples autochtones au Cambodge, étant donné que le recensement national est un indicateur imprécis pour cette population. Le consensus général basé sur des études limitées est que le nombre de peuples autochtones s'élève à environ 200 000 personnes, constituant 1,2 pour cent de la population cambodgienne. La politique nationale sur le développement des peuples autochtones du gouvernement cambodgien de 2009 (PNDPA) énumère 24 différents groupes ethniques autochtones qui se trouvent dans 15 des 23 provinces cambodgiennes¹.

La Constitution cambodgienne de 1993 garantit à tous les citoyens les mêmes droits, «sans égard pour la race, la couleur, le sexe, la langue ou les croyances religieuses» ou autre distinction². Dans les années récentes, le gouvernement cambodgien a fait référence aux peuples autochtones (littéralement les peuples minoritaires autochtones) dans diverses lois et politiques. Celles-ci incluent la Loi sur la terre de 2001, la Loi forestière de 2002, la Politique nationale sur le développement des minorités autochtones de 2009 (PNDA), la Politique sur l'enregistrement et le droit des communautés autochtones d'utiliser la terre au Cambodge de 2009³ et le Sous-décret sur les procédures d'enregistrement des territoires des communautés autochtones, entre autres⁴.

La Loi forestière de 2002 fait explicitement référence à la protection aux droits des communautés autochtones à l'usage traditionnel et à leur droit de pratiquer l'agriculture itinérante⁵. La PNDPA de 2009 fixe des politiques gouvernementales relatives aux peuples autochtones dans les domaines de l'agriculture, de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'environnement, de la terre, de l'agriculture, des ressources en eau, des infrastructures, de la justice, du tourisme et de l'industrie, des mines et de l'énergie⁶.

Le gouvernement cambodgien a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CEDR). En 2007, le gouvernement cambodgien a appuyé l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUPA), mais n'a toujours pas ratifié la Convention 169 de l'OIT.

Droits fonciers autochtones

Selon la Loi sur la terre de 2001, les peuples autochtones sont titulaires de droits de propriété communautaire sur la terre (voir Monde autochtone 2011). Étant donné que les procédures d'application et d'enregistrement sont généralement longues et compliquées, et dans le but d'assurer une certaine protection pendant la période d'attente et d'engagement du processus d'enregistrement, une circulaire interministérielle prévoyant des mesures de protection provisoires des territoires des communautés autochtones ayant sollicité l'attribution de titre de propriété collective a été adoptée et est entrée en vigueur en 2011⁷.

¹ Dialogue sur le développement des religions du monde, 2011 : Spiritualité autochtone au Cambodge : Implications pour l'élaboration de projet de développement. Accessible à : http://repository.berkeleycenter.georgetown.edu/CambodiaIndigenousReport_Final.pdf.

² Constitution cambodgienne. <http://www.embassy.org/cambodia/government/constitution.htm>.

³ La politique relative à l'enregistrement des terres des communautés autochtones et au droit à leur utilisation au Cambodge (2009).

⁴ Sous-décret sur les procédures d'enregistrement des territoires des communautés autochtones (2009).

⁵ Loi forestière (2002).

⁶ Politique nationale sur le développement des minorités autochtones (2009).

⁷ Circulaire interministérielle (2011).

En 2011, trois communautés autochtones (CAs) ont été enregistrées et ont reçu des titres de propriété collective, deux à Rotanah Kiri et une dans la province de Mondol Kiri. Vingt communautés autochtones ont été enregistrées comme entités légales par le Ministère de l'Intérieur. Quarante trois CAs ont été reconnues par le Ministère du Développement rural⁸. Le processus d'identification des CAs, d'enregistrement des CAs comme entités légales, et d'attribution du titre de propriété, qui nécessite beaucoup de ressources, a été soutenu par des ONG.

Malgré ces développements positifs, le processus de sécurisation des droits fonciers des communautés autochtones est lent et les droits fonciers restent une préoccupation centrale des communautés autochtones. L'aliénation des terres se poursuit presque sans relâche et les communautés autochtones perdent leur terre de multiples manières, y compris via des ventes volontaires à petite échelle, des appropriations illégales, et des Concessions Économiques de Grande Envergure (CEGE), des concessions pour l'extraction minière, pour le tourisme, ou encore pour des projets hydroélectriques. Les CEGE ont été accordées sans qu'aucune consultation des peuples autochtones pendant le processus de décision du projet n'ait été effectuée, et sans que leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause n'ait été obtenu. Les CEGE à long terme ont été accordées à des compagnies étrangères et nationales pour des opérations agro-industrielles pour au moins 2 036 170 hectares de terre, alors que les concessions minières atteignent un total d'au moins 1 900 311 hectares (les deux sur des zones autochtones et non-autochtones). Dans la seule province de Rotanah Kiri, 77 816 hectares sont sous accords CEGE, alors que 497 174 hectares de la province ont été ouverts à des concessions minières pour l'exploration de l'or et de pierres précieuses, essentiellement à des compagnies australiennes⁹.

Les campagnes de sensibilisation et les actions menées par les peuples autochtones pour la défense de leurs droits sur les terres et ressources ont continué de progresser en 2011. Elles ont cependant rencontré des formes variées d'intimidation. Les menaces d'arrestation par le gouvernement, par les représentants des compagnies et par la police étaient également communes. Ces tactiques rencontrent souvent l'effet recherché. Les membres des communautés ont même peur de poser des questions, et encore moins de revendiquer leurs droits. Dans certains cas toutefois, les communautés ne sont pas si facilement intimidables, comme les affaires suivantes l'illustrent.

Le village Chhnang a dû gérer deux CEGE accordés sur son territoire. Environ 3-4 000 hectares ont été accordés à la Sovann Reachsey Co. Ltd. Une CEGE distincte a été accordée au groupe Mong Rethy Co. Ltd qui couvre encore plus que leur territoire. A la fin de 2010, des centaines de membres de la communauté affectée ont bloqué la route principale pour empêcher Mong Rethy de pénétrer sur la terre de leur village. Peu de temps après, 100 policiers militaires sont arrivés en camion pour bloquer les protestataires. Les villageois ont été frappés et des balles ont été tirées en l'air pour les intimider. Les villageois ont cependant persisté, et ont demandé à parler au gouverneur provincial. Finalement le député de la province a expliqué que le gouvernement national a rendu à la Province le pouvoir de décider en la matière, après quoi Mong Rethy a retiré ses machines et équipements¹⁰.

Les CEGE continuent à être problématiques malgré les préoccupations soulevées et les recommandations faites par le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales (CEDR) à l'État du Cambodge en 2010 concernant l'octroi de concessions sur les terres des peuples autochtones¹¹.

⁸ Présentation de H. E Yim Chung, Presentation of H.E Yim Chung, durant le lancement de la publication du FPIC le 1er mars 2011.

⁹ Dialogue sur le développement des religions du monde, 2011 : op.cit., p. 27.

¹⁰ **Kavenagh, Mark, dom Renfrey & Erin Flynn, 2012: Free, prior and informed consent in the development process in indigenous peoples' communities of Mondulkiri and Ratanakiri province.** Phnom Penh: NGO Forum, p. 30.

¹¹ Résultat de l'atelier national de consultation des peuples autochtones, 16-17 février 2012. Concernant la recommandation du CEDR, voir Monde autochtone 2011

Le plaidoyer le plus vibrant a été celui concernant la forêt Prey Lang, qui est importante pour les communautés Kuy. Le résultat de ce plaidoyer a été l'élaboration d'un sous-décret sur l'établissement d'une aire protégée pour la forêt Prey Lang en 2011. Prey Lang est la zone de forêt sempervirente de basse altitude la plus vaste restant en Asie du Sud-Est, et revêt une grande importance pour le peuple Kuy. La forêt est menacée par les concessions de terres et l'exploitation illégale (voir Monde Autochtone 2011). Les organisations de conservation au Cambodge ont critiqué le manque de participation communautaire dans la rédaction du décret, le fait que celui-ci exclut des zones contenant le précieux bois de rose, qu'il ne sera pas suffisant pour mettre fin à l'exploitation illégale, et également le fait que les communautés ont un accès réduit aux ressources forestières¹².

REDD au Cambodge

Le Cambodge a été invité à rejoindre le programme ONU-REDD (Programme de collaboration des Nations Unies sur la Réduction des Émissions liées au Déboisement et à la Dégradation des forêts dans les pays en développement) et a obtenu le statut d'observateur devant le Conseil d'orientation du programme ONU-REDD. Suite à l'entrée de Cambodge dans le programme, le bureau du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) au Cambodge et les bureaux nationaux cambodgiens de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) se sont engagés à accompagner les efforts du Gouvernement royal concernant le processus de proposition de plan de préparation au REDD qui conduit à la mise en œuvre de la feuille de route REDD+ au Cambodge (la proposition de plan de préparation du Cambodge au REDD+). En 2011, un atelier national sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD) a été organisé au Cambodge. Deux consultations communautaires sur la promotion des droits des peuples autochtones et de REDD ont été organisées. Au cours de ces événements, les participants ont présenté leurs observations concernant le REDD+ au Cambodge et le programme forestier national. Les consultations seront suivies par des ateliers sur le renforcement des capacités du REDD+ et des ateliers de consultation dans cinq provinces : Preah Vihear, Kampong Thom, Stoeng Treng, Rotanah Kiri et Mondul Kiri. Ces ateliers seront mis en place en collaboration avec les organisations locales autochtones de chaque province.

Média et accès à l'information

En 2011, le programme pilote sur les médias audio communautaires a été lancé dans la province de Rotanah Kiri. Ce programme fait suite aux résultats d'une étude révélant que les peuples autochtones ont un accès réduit aux médias indépendants et l'information qu'ils reçoivent correspond rarement aux besoins des communautés. Un programme ONU/PNUD soutient également la station de radio provinciale à Rotanah Kiri pour fournir un créneau de 20 minutes en langues autochtones. Ce programme ONU/PNUD a collaboré avec des ONG pour permettre aux personnes travaillant dans une radio en langue autochtone au Laos d'échanger leurs expériences.

L'accès à l'information pertinente et les opportunités de faire valoir ses opinions restent extrêmement limités pour les peuples autochtones. Toutes les stations de TV ont été sous le contrôle du parti politique dominant, à l'instar d'environ 80% des stations de radio¹³.

¹² Move "worries" Prey Lang reps, Prey Lang - One Forest, One Future web-site. <http://mouthto-source.org/rivers/preylang/>

¹³ Brown et Naung, 2001: Une évaluation des besoins des peuples autochtones en matière de média et d'information au Cambodge, disponible à : <http://bcv-cambodia.org/loaddocument.php?docid=NDA=>

Organisations de peuples autochtones

Les peuples autochtones du Cambodge reconnaissent de plus en plus la pertinence du terme «autochtone», s'identifient en tant qu'autochtones, deviennent familiers avec le mouvement international des peuples autochtones, et s'organisent en tant que tels.

Les Membres actifs des droits autochtones (*Indigenous Rights Active Members / IRAM*) est un réseau national informel de leaders communautaires autochtones de 15 provinces. Bien qu'ils se battent toujours pour que soient reconnu l'ouverture et la capacité de représentation de leurs membres, ils restent jusque là l'une des organisations les plus représentatives du pays. Ils travaillent sur le renforcement des capacités communautaires autochtones, la consolidation, l'organisation, la responsabilisation, la sensibilisation, le réseau, l'élaboration de plaidoyer concernant les problématiques rencontrées par les peuples autochtones, incluant les droits fonciers et sur les ressources naturelles, et aident à reconstruire la solidarité et l'identité autochtones.

L'Association des jeunes autochtones du Cambodge (*The Cambodian Indigenous Youth Association / CIYA*) vise à mobiliser et renforcer les capacités des jeunes autochtones à travailler pour les communautés autochtones. L'Organisation de promotion de la culture Kuy (*Organization to Promote Kuy Culture / OPKC*) travaille sur l'information communautaire, l'organisation communautaire, le renforcement des capacités, le support judiciaire, et le développement des moyens d'existence des communautés Kuy. L'*Association Highlander* (HA) est la plus ancienne organisation autochtone au Cambodge et travaille sur l'organisation communautaire, le renforcement des capacités communautaires et les moyens d'existence des communautés. En 2011, ces quatre organisations autochtones ont formé l'Alliance des organisations des peuples autochtones (*Indigenous Peoples' Organizations Alliance / IPOA*). Cette alliance cherche à promouvoir et renforcer l'affirmation collective des valeurs autochtones concernant la possession, l'autodétermination et la représentation dans le but de sécuriser à long terme la possession autochtone de la terre, du territoire et des ressources naturelles, et dans le but de maintenir les droits des peuples autochtones en général. La formation de cette alliance fait suite à l'établissement d'un groupe autochtone d'apprentissage et de coordination formé par certains membres du réseau d'ONG pour les populations autochtones (*Indigenous Peoples NGOs Network / IPNN*).

Plus inquiétant pour les organisations de la société civile du Cambodge, une disposition d'une nouvelle loi restreindrait sévèrement le travail des organisations de droits de l'Homme et d'autres organisations de la société civile. En 2011, un projet de Loi sur les Associations et ONG (LAN-GO) a été révisé par le Conseil des ministres. Le projet de loi a été fortement critiqué puisqu'il exige l'enregistrement obligatoire et, s'il entre en vigueur, pénalisera effectivement les groupes non enregistrés. En vertu du projet de loi, les ONG et les organisations communautaires devront fournir un rapport financier régulier aux autorités et organisations et le manquement à cette obligation sera considéré comme illégal¹⁴.

Cet article a été préparé par un groupe de personnes travaillant en soutien des peuples autochtones du Cambodge

*Source : IWGIA, Indigenous World 2012.
Traduction de l'anglais par Zoé Boirin-Fargues.*

¹⁴ Front Line defenders, 2012: Rapport annuel 2012. Les tendances mondiales en 2011 de la situation des défenseurs des droits humains. Dublin : Front Line Defenders.